

PROJET ÉOLIEN DE BUREY



Photomontage : depuis la sortie nord de Conches-en-Ouches (D840, route du Neubourg)
Source : Audicé



Édito

CAMILLE DUFFOUR

Cheffe du projet éolien de Burey

Bonjour à toutes et tous,

J'ai le plaisir de vous annoncer la tenue prochaine de l'enquête publique du projet éolien de Burey.

Il s'agit d'un temps important de l'instruction du projet puisqu'il permet à chacun d'exprimer son avis ou ses questions à une commission d'enquête dédiée. Vous serez donc invités à consulter le dossier complet et à déposer librement vos commentaires sur le projet durant un mois complet, **du 1^{er} mars au 1^{er} avril 2023**.

Vous trouverez dans cette lettre d'information toutes les informations relatives à l'enquête publique et la marche à suivre pour y participer.

Bonne lecture et à bientôt !



4

éoliennes
d'une puissance
unitaire
de 2,2 MW



1

commune
d'implantation :
Burey



+ DE 15 000

personnes
alimentées
en électricité
propre en usage
domestique*



L'enquête publique, qu'est-ce que c'est ?

La phase d'enquête publique permet à tous les riverains et personnes intéressées de prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation environnementale et des différents volets d'études réalisées pour le projet.

Durant cette phase, vous pourrez :

- Consulter toutes les pièces du dossier
- Poser des questions
- Donner votre avis sur le projet

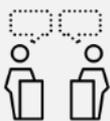
Des permanences ouvertes au public seront organisées, et vous retrouverez les dates et autres informations relatives à ces sessions sur le tableau d'affichage de la mairie.

L'enquête publique est ouverte à toutes et à tous, chacun peut donner son avis sur le projet en exprimant ses observations auprès de la commission d'enquête ou en les adressant par voie numérique. Toutes les communes dans un rayon de 6 km autour du site d'implantation sont informées des dates d'ouverture de l'enquête.

Suite à la phase d'enquête publique, EDPR rédige un mémoire en réponse aux questions posées par les riverains qui sera diffusé sur le site internet de la préfecture.

Au terme de l'enquête publique, la commission d'enquête émet un avis favorable, favorable avec réserves, ou défavorable, au vu de l'ensemble des avis reçus.

Comment s'informer ?



EN PARTICIPANT AUX PERMANENCES PUBLIQUES

La commission d'enquête propose plusieurs permanences afin de répondre à vos questions. Les rendez-vous auront lieu en mairie de Burey aux jours et horaires suivants :

Le mercredi 1^{er} mars de 9h à 12h

Le jeudi 9 mars de 16h à 19h

Le lundi 13 mars de 16h à 19h

Le vendredi 17 mars de 16h à 19h

Le mercredi 22 mars de 16h à 19h

Le samedi 1^{er} avril de 9h à 12h



EN CONSULTANT LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Consultable en libre accès à la mairie de Burey et sur le registre numérique, le dossier du projet comprend l'ensemble des études réalisées sur le projet dont l'étude d'impact qui constitue la pièce principale de la demande d'autorisation environnementale. Vous pourrez le consulter à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-burey>.

Comment participer à l'enquête publique ?

Vous pouvez exprimer vos observations, propositions et contrepropositions durant toute la durée de l'enquête :

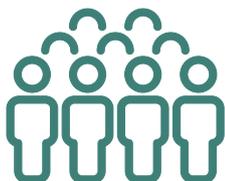
- **Par voie postale** : à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Burey, rue des Tilleuls, 27190 Burey.
- **Sur papier libre** : remettez votre lettre en main propre au commissaire enquêteur lors des permanences en indiquant votre nom, prénom et adresse ou de manière anonyme.
- **Par voie numérique** :
 - à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : projet-eolien-burey@mail.registre-numerique.fr
 - ou en vous connectant sur la plateforme dédiée : <https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-burey>

L'enquête publique en pratique

L'enquête publique dure au minimum quatre semaines. À la suite de celle-ci, un travail conjoint de la commission d'enquête et du maître d'ouvrage a lieu pour que l'avis rendu par la commission d'enquête soit le plus éclairé possible. Cet avis est remis au préfet, ce qui lui permettra de prendre un arrêté d'autorisation ou de refus en toute connaissance du projet.

PENDANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE

1



LE PUBLIC :

- Prend connaissance des détails du projet dans le dossier d'enquête publique
- Pose des questions au commissaire enquêteur
- Donne son avis sur le projet

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

- Veille au bon déroulement de l'enquête publique et à la bonne information du public
- Recueille les observations et questions du public

APRÈS L'ENQUÊTE PUBLIQUE

2



LA COMMISSION D'ENQUÊTE

- Rédige un rapport sur le déroulement de l'enquête publique sous 30 jours après sa clôture
- Rends un avis sur chaque objet de l'enquête assorti ou non de réserves et/ou de recommandations



3

LE MAÎTRE D'OUVRAGE *edp* renewables

Rédige un mémoire en réponse aux conclusions du commissaire enquêteur



4



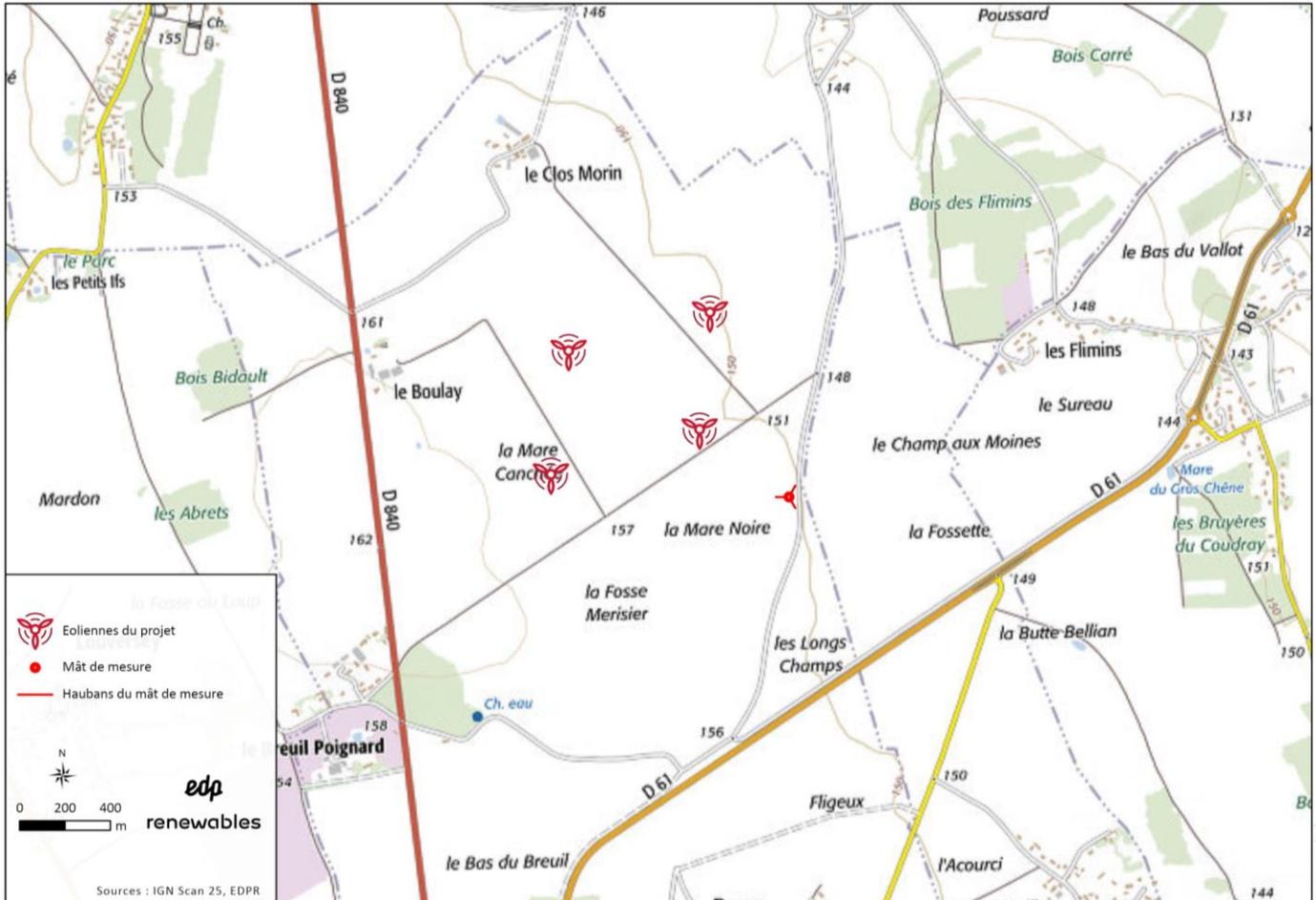
LE PRÉFET

Prend connaissance du rapport de la commission d'enquête puis se prononce sur le projet en prenant un arrêté d'autorisation ou de refus

Localisation et caractéristiques du projet

Le projet éolien de Burey se compose de 4 éoliennes pour une puissance totale de 8,8 MW et une production annuelle prévue d'environ 18 500 MWh par an.

Le modèle d'éolienne actuellement envisagé aura une hauteur totale de 120 mètres lorsqu'une pale est en position verticale.



4 éoliennes d'une puissance unitaire de 2,2 MW



Production annuelle d'environ 18 500 MWh



120 m de hauteur en bout de pale



7 500 foyers alimentés en usage domestique

EDPR EN FRANCE

+110

collaborateurs

601 MW

en opération
en 2021

+1 million

de personnes
alimentées en usage domestique

POUR TOUTES QUESTIONS

Camille Duffour, Cheffe de projets éoliens
06 73 52 20 30 - camille.duffour@edp.com